



Bien vivre à Saint-Donat

N° 16

• Bulletin municipal d'information • Janvier • Février • Mars 2018

Halte
aux cambriolages !

Saint-Donat

Le mot du Maire



Dans l'actualité municipale, mai est le mois du vote des budgets.

Le budget 2018 où la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'État se fait durement sentir : moins 134 500 €. Malgré tout nous avons élaboré un budget volontariste en faveur d'investissement utile à la commune mais également créateur d'emplois.

On peut se plaindre d'une sortie de crise qui tarde à venir si chacun ne fait ce qui est en son pouvoir.

C'est la raison pour laquelle l'équipe municipale avec l'ensemble des services poursuit ses efforts de rationalisation afin de contraindre au maximum les dépenses de fonctionnement.

Cet effort d'un côté nous permet de maintenir notre capacité d'autofinancement, ainsi les projets ne sont pas retardés, ils avancent pour tous. Un budget volontariste sans augmentation des impôts locaux pour la 8ème année consécutive.

L'équipe municipale est constamment motivée pour faire réussir notre ville au service de nos donateurs.

Préparer l'avenir, construire un projet, proposer une vision, anticiper nos difficultés à venir et tenter de trouver dès aujourd'hui les solutions de demain, voilà qui fait partie intégrante de notre équipe municipale.

Aujourd'hui c'est un pari gagné.

Par contre, est-ce que construire une crèche halte-garderie, une cantine, des vestiaires pour le foot, une salle pour le rugby, une station d'épuration, un boulodrome, l'aménagement de l'avenue Charles de Gaulle et l'avenue Bert, la rue Danthony, la rénovation de notre collégiale (intérieur et extérieur), etc... est une politique dépensière ?

Est-ce que tous les travaux faits depuis plus de 20 ans pour développer et embellir notre ville ont été une politique dépensière ?

Est-ce que le futur projet de construction d'un bâtiment en remplacement des préfabriqués à l'école Aragon, la rénovation

de l'office de tourisme, l'aménagement de la rue des Balmes, les nombreux travaux de mise aux normes et accessibilité, l'aménagement de l'hôtel de ville, la liaison douce du futur collège à l'entrée de ville et la réalisation d'une prise d'eau à Chabran et une passe à poisson vont être une politique dépensière ?

Pour nous, élus de la majorité évidemment non, bien au contraire, car Saint-Donat s'est équipé en temps utile, à moindre coût pour la commune et a su profiter au maximum de subventions (de 60 % à 80 % pour certains projets) ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il vaut mieux léguer des réalisations dans le but d'améliorer le cadre de vie et le bien être des habitants, qu'une situation financière d'apparence saine mais laissant la ville dans un état de pauvreté matérielle extrême.

Le tableau ci-dessous provient d'une source officielle. La Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.I.P.) montre que les dépenses de fonctionnement de notre ville par habitant sont bien inférieures à des villes de la même strate.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population Saint-Donat	3566	3706	3898	3953	3984	4015	4031	4028
Dépenses de fonctionnement/population	906,90	676,20	697,79	709,84	752,57	792,61	749,59	737,56
Moyenne de la strate	820,00	840,00	851,00	891,00	899,00	908,00	917,00	

Chaque donatien pourra se forger une opinion de la valeur des propos avancés par les élus « Engagés Pour Saint-Donat ».

Les élus de la majorité municipale contribuent par le biais de nouveaux investissements, à faire de Saint-Donat une ville dynamique, attrayante, rayonnante où il fait bon vivre.

Tous ces projets vont permettre à Saint-Donat de se développer et de préparer son avenir.

Soyez assurés de notre total engagement et dévouement au service de notre commune au service des Donatien.

Bonne lecture

Aimé CHALEON

Chevalier de la Légion d'honneur

Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Délégué à Arche-Agglomération

Conseiller départemental délégué

Sommaire :

Le mot du Maire	2	Manifestations	14 et 15
Travaux	3	Environnement ...	16, 17, 18 et 19
Finances	4,5,6 et 7	Commerçants	20 et 21
Affaires scolaires	8 et 9	Les Balmes	22
CCAS	10	Médiathèque	22
Pompiers	11	Libre expression	23
Vœux du maire	12	Halte Cambriolage	24
Foire aux bœufs gras	13		

Site internet de la commune : **www.ville-st-donat.fr**
Conseillère déléguée : Pascale Vigouroux

Bulletin municipal d'information « Bien vivre à Saint-Donat » :
Directeur de la publication : Aimé CHALEON
Conseillères déléguées : Jacqueline Degroote et Cathy Moulin
4 parutions : janvier - avril - juillet - octobre
Impression : DESPESE imprimerie : 2100 exemplaires.
Dépôt légal : A parution - Distributeur : société Distribal

Nous remercions toutes les personnes qui se sont associées à la conception de ce bulletin par le biais de leurs articles.

Le point sur les déplacements à Saint-Donat et la sécurité

Saint-Donat, un charmant village médiéval où les rues autour de la Collégiale sont assez étroites et donc où il est difficile de faire des voies cyclables et piétonnes.

De tous temps, la sécurité a été une préoccupation pour l'équipe municipale. Chaque fois que cela s'avère possible, nous mettons la priorité pour les piétons par exemple par la sécurisation des rues Charles de Gaulle, Danthony, Georges Bert et par la réfection des trottoirs de la rue Danthony et prochainement celle de la rue des Balmes.

Actuellement, nous travaillons sur la



Avant

création d'une piste cyclable et piétonne reliant la ville au futur collège public.

La sécurité est aussi assurée par le fonctionnement de la vidéo protection, les radars pédagogiques, le projet de mise en place de la participation citoyenne, la relation privilégiée avec la police municipale, la protection des élèves à la sortie des écoles.

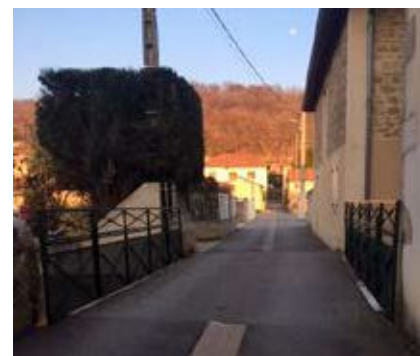
Croyez bien que pour toute l'équipe municipale, le souhait et la volonté sont que tout le monde trouve sa place dans notre ville (piétons, vélos, voitures).



Après

Le pont des Villates

Un travail de réfection et de mise aux normes du Pont des Villates a été réalisé exclusivement en interne par les agents du service technique de la mairie.



Le mur des Balmes

Suite à un éboulement d'un mur de soutènement, rue des Balmes, celui-ci a été sécurisé et ne présente plus aucun danger.



Gros chantier sur le réseau d'eau potable

Depuis près d'un mois, un important chantier de renouvellement du réseau d'eau potable a été pris en charge par le Syndicat des Eaux de la Veune (dont dépend Saint-Donat), sur le quartier Grand Champs.

Le coût s'élève à 75 000 euros, financés à 85 % par le Syndicat des Eaux de la Veune.

Ces travaux consistent en le renouvellement des réseaux d'eau et l'installation des compteurs en limite du domaine public, ainsi qu'une mise aux normes des bornes d'incendie, ce qui représente les 15% restants du coût total. Cette dépense est prise en charge par la commune.

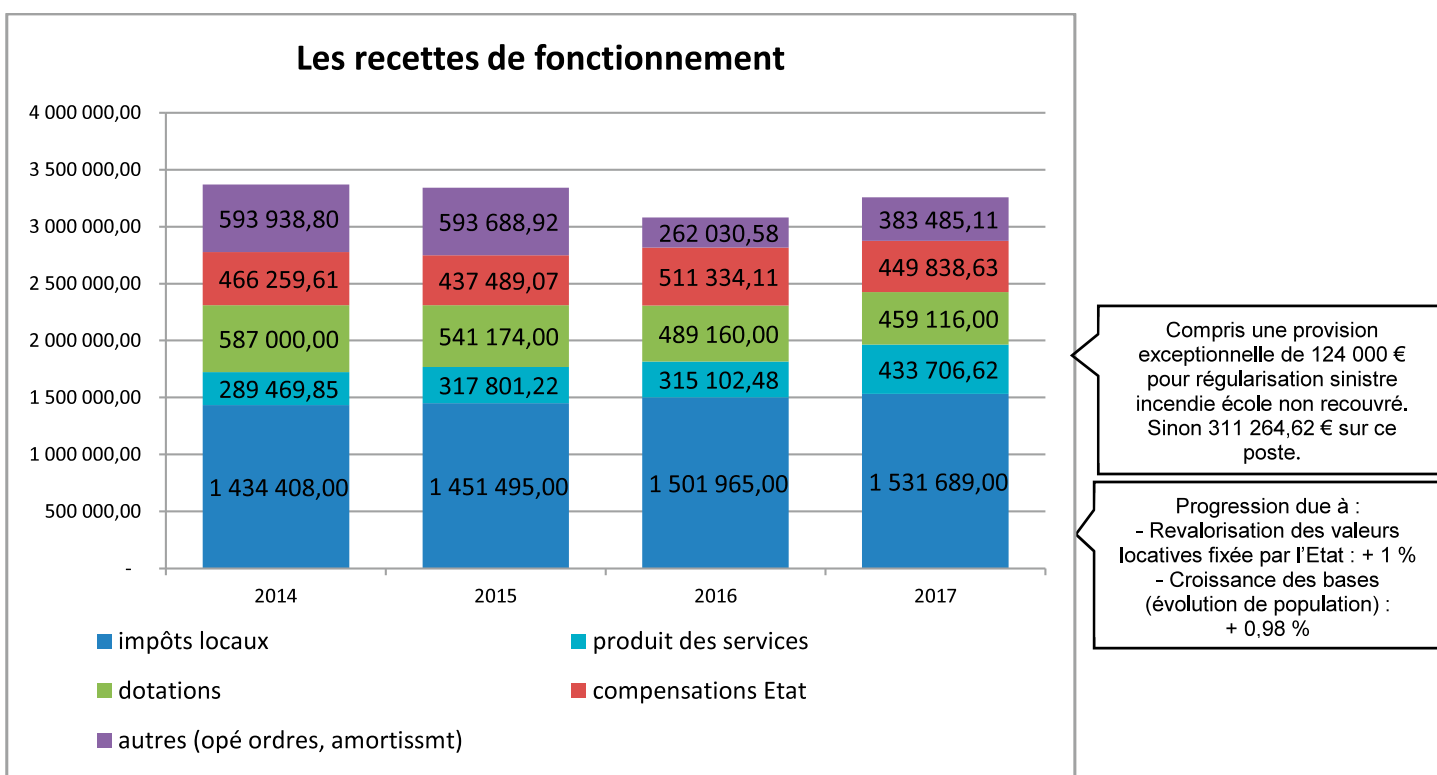


RAPPORT SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2017

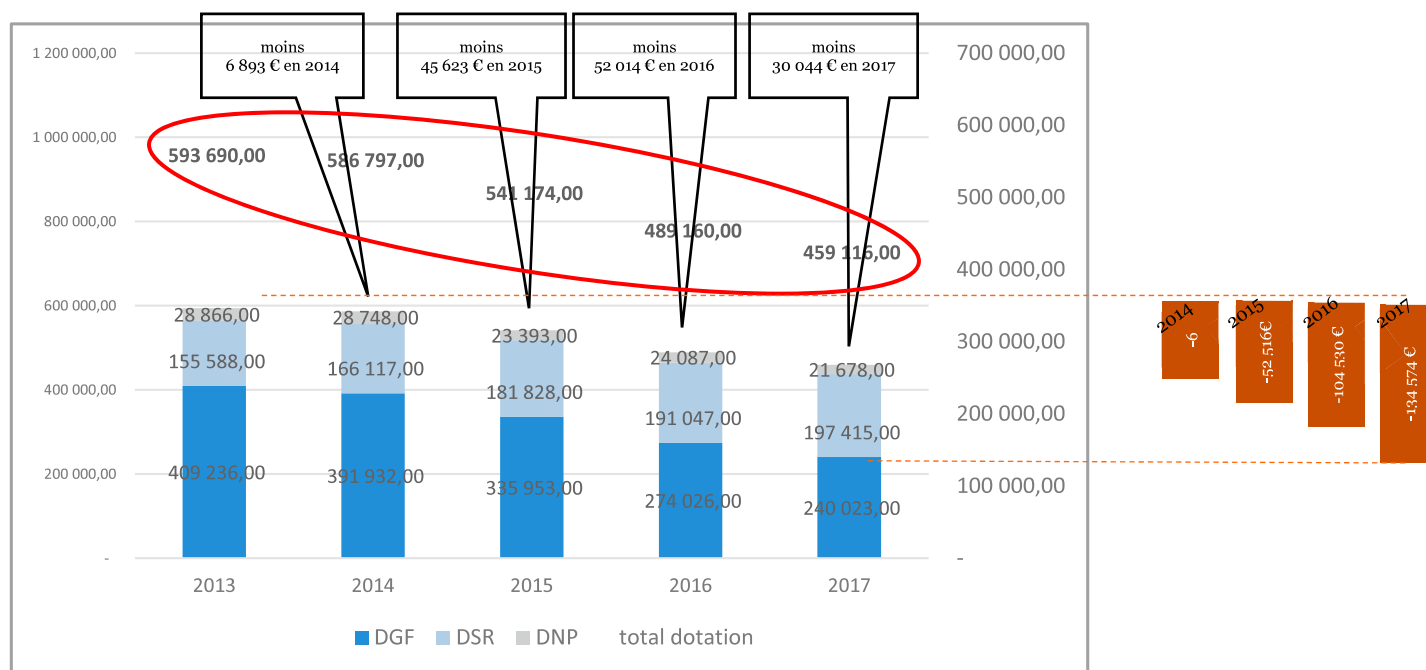
Principaux chiffres issus du compte administratif

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE (BUDGET GENERAL)	Recettes : 3 252 627.96	Recettes : 523 871.07
	Dépenses : 2 965 883.34	Dépenses : 827 760.38
	Résultat : + 286 744.62	Résultat : - 303 889.31
ASSAINISSEMENT	Recettes : 605 910.47	Recettes : 388 678.86
	Dépenses : 494 427.96	Dépenses : 319 167.58
	Résultat : + 111 482.51	Résultat : + 69 511.28

Evolution des recettes

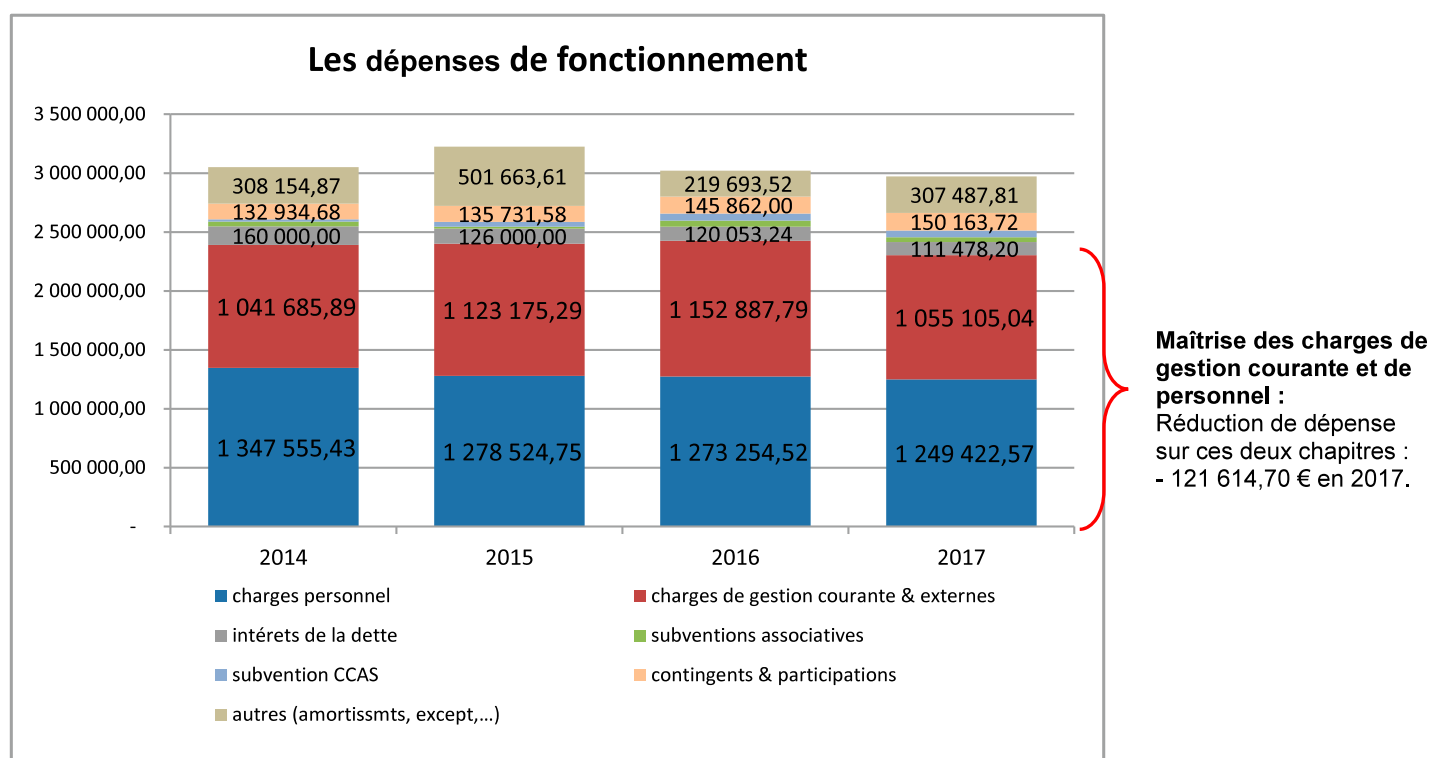


Suivi des dotations d'état

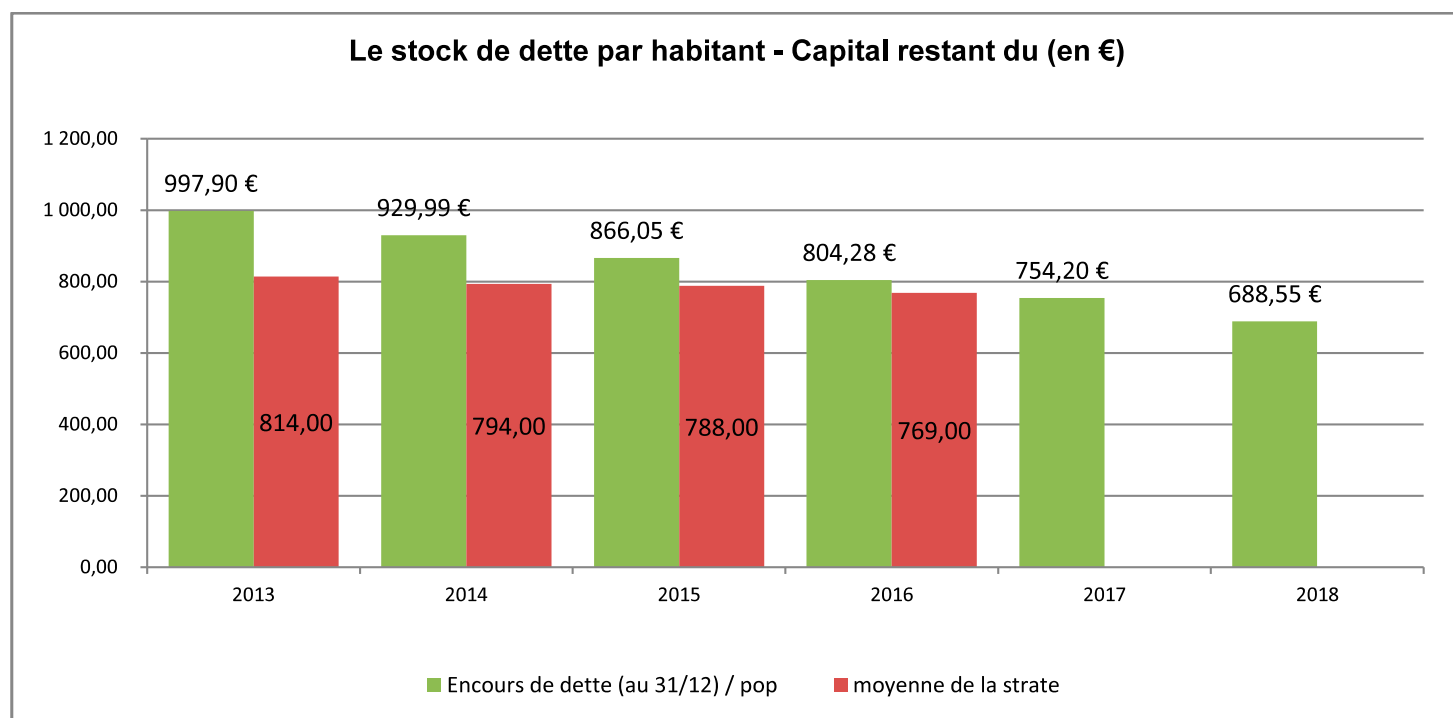


Les baisses successives de dotations d'Etat ont atteint 134 574 € par an en 2017, soit - 22,7 % des dotations perçues en 2013. Elles occasionnent une perte de recette cumulée proche de 300 000 € sur la période 2014/2017.

Evolution des dépenses

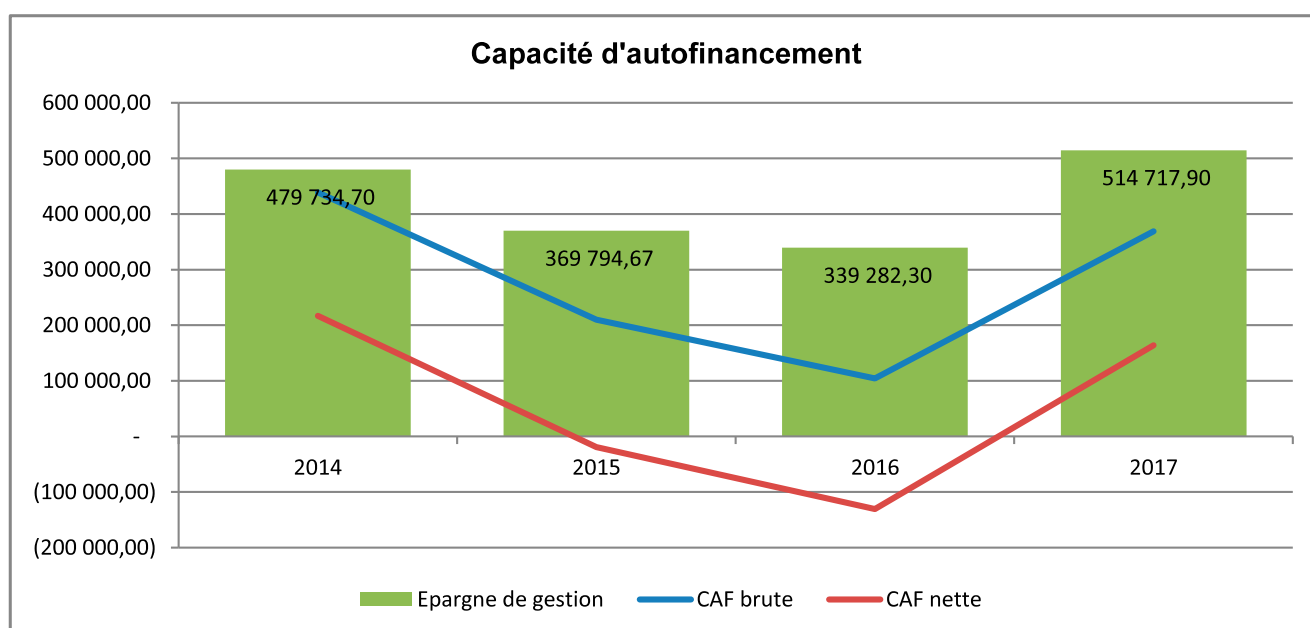


Dette communale – continuité d'allègement



En 2017 l'endettement du budget général de la commune rejoint celui des communes comparables (strate).
 Au 1^{er} janvier 2018 l'annuité s'établit à 77,50 € par habitant et la dette totale restant due (capital + intérêts) s'élève à 3 037 909 €, en baisse de – 23 % sur la valeur enregistrée au 1^{er} janvier 2014.

Hausse de la capacité d'autofinancement



Effet direct des économies réalisées : un net redressement de la capacité d'autofinancement se confirme en 2017 et rend possible une sensible augmentation des investissements en 2018 orientés sur le développement des services communaux et des équipements mis à la disposition de la population (détail page suivante).

EXERCICE BUDGETAIRE 2018 – ORIENTATIONS

Principales tendances prises en compte

Un suivi attentif sera de mise pour :

- Les mesures prises par l'Etat pouvant avoir une influence directe sur les recettes de la collectivité. Dotations annoncées stables mais restant à confirmer au niveau de 2017 et début de réforme de la Taxe d'habitation ; une recette majeure du budget communal.
- L'impact possible des évolutions de compétences choisies par ARCHE AGGLO et les flux financiers qui pourraient en découler.

Impôts locaux sans augmentation. Maintien des taux de la fiscalité locale aux niveaux actuels pour la 8^{ème} année consécutive.

Effort de stabilisation des charges de gestion et de personnel à confirmer.

Renouvellement des moyens mis à la disposition des associations Donatienne (Charges de locaux, aides diverses, subventions ...).

Reconduction du budget alloué aux actions sociales de la commune (CCAS).

Nouvelle baisse -10 % du prix de l'assainissement (forfait abonnement et prix du m³ assaini), une mesure mise en application depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette prestation est facturée pour le compte de la commune par les deux syndicats délégataires du service de l'eau en même temps que la leur.

Réalisation d'un programme d'investissement en forte progression (détail ci-dessous) financé par les disponibilités budgétaires et les diverses subventions obtenues, **sans recours à l'emprunt.**

Programme d'investissement

Plus d' 1 500 000.00 € inscrits aux budget général et au budget de l'assainissement en 2018, dont :

- Réhabilitation des réseaux, équipements et revêtement de la rue des Balmes (1 ^{ère} tranche) :	
Budget principal	390 000
Budget assainissement	350 000
- Vidéoprotection (2 ^{ème} tranche)	20 000
- Poursuite de l'agenda-programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite	200 000
- Réhabilitation de l'Office de Tourisme (1 ^{ère} tranche)	70 000
- Reprise du seuil-barrage de Chabran incluant une passe à poisson et réfection de la prise d'eau de Chabran pour le Canal des usines	167 000
- Maîtrise d'oeuvre-étude nouveau bâtiment Aragon (projet remplacement classes préfabriquées)	10 000
- Maîtrise d'œuvre- étude extension Hôtel de ville	10 000
- Etude projet cheminement doux, piétons et cyclistes, du bourg-centre à Champos	30 000
- Reprise de concessions au cimetière	20 000
- Acquisition foncière montée de l'église en vue création placette + parkings	75 000
- Signalétique d'information locale	15 000
- Rénovation extérieure du Centre technique municipal, équipements techniques	34 300

Inscriptions scolaires année 2018-2019

• Ecoles : Maternelle « Triolet » et élémentaire « Aragon »
Les inscriptions mairie se feront, **sur rendez-vous**, au bureau des affaires scolaires : 10 Place Anatole France (entrée garderie) aux dates suivantes :

- Mercredi 25 avril de 9h00 à 11h30
- Jeudi 26 avril de 16h00 à 18h00
- Jeudi 3 mai de 16h00 à 18h00
- Jeudi 17 mai de 16h00 à 18h00
- Mardi 5 juin de 16h00 à 18h00

Pour ces inscriptions scolaires de la mairie : merci de prendre rendez-vous sur ces créneaux auprès de **Mme Monique Boucon** soit par téléphone, soit par mail.

Tél : 04.75.45.84.55 (affaires scolaires)
04.75.45.10.32 (mairie)

Mail : affaires.scolaires@ville-st-donat.fr

Pour les admissions par le Directeur ou la Directrice, il vous faut prendre rendez-vous au 04.75.45.15.16 (école maternelle Elsa Triolet) ou 04.75.45.12.65 (école élémentaire Louis Aragon).

• Pièces justificatives à fournir

Pour les inscriptions scolaires :

- justificatif de domicile
- livret de famille

et si nécessaire :

- certificat de radiation
- document notifiant l'attribution de l'autorité parentale.

Pour les inscriptions périscolaires : cantine et/ou garderie à renouveler chaque année scolaire.

Les modalités et les dates seront communiquées ultérieurement.

Belle initiative de l'Ensemble Scolaire Prieuré Pendillon

Le harcèlement est un fléau qui touche de près tous les enfants quel que soit leur âge ou l'établissement qu'ils fréquentent. Les premiers signes du harcèlement sont parfois difficiles à déceler malgré l'attention permanente des équipes éducatives.

Certains comportements observés à la maison peuvent également constituer de précieux indicateurs du mal être des enfants ou des adolescents.

Pour prévenir des situations de crise et protéger les enfants, il est indispensable de comprendre le phénomène du harcèlement. Il ne suffit cependant pas de s'informer pour que le harcèlement disparaisse : il faut agir ! Le harcèlement est-il une fatalité ? Quelles réponses pertinentes apporter à des situations de harcèlement pour qu'elles cessent ? Que faire pour qu'il ne s'installe pas dans l'établissement scolaire ?

En partenariat avec un professionnel de l'APEL Départementale, les APEL du Prieuré Pendillon, du Sacré Coeur de Clérieux et de Notre Dame de la Garde de Charmes sur l'Herbasse, ont convié les parents à une soirée d'échange et de partage sur la thématique :

« Agir contre le harcèlement ».

Une trentaine de personnes, enseignants, parents, ont répondu présents. Riche en échange, la soirée a été clôturée par le verre de l'amitié.

